

# Le carré militaire de Bois-Colombes

## 1. Les sépultures de guerre en France

À l'origine, les soldats morts pendant une guerre avaient pour dernière demeure les fosses communes situées à proximité des champs de bataille. À partir de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, des sépultures de guerre communes, puis individuelles, se développèrent en Europe occidentale. À la suite de la guerre de 1870, les gouvernements français et allemand s'engagèrent réciproquement à entretenir les tombes des militaires enterrés sur leurs territoires respectifs. Dans la mesure du possible, les morts étaient regroupés par nationalité et par religion.

Lors de la Première Guerre mondiale, les pays engagés dans le conflit avaient prévu des sépultures individuelles pour les soldats morts dans des circonstances se rapportant à la guerre. La loi du 29 décembre 1915 institua la sépulture individuelle et perpétuelle aux frais de l'État, au profit des militaires morts pour la France. À la fin du conflit, l'administration militaire française créa des nécropoles sur les anciens champs de batailles ou restitua les corps des soldats aux familles qui le demandaient. Elle prit également en charge les sépultures des soldats étrangers tombés sur le sol français. Ces mesures furent aussi appliquées à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

En France, il existe 265 cimetières militaires (ou nécropoles nationales) qui accueillent 740 000 soldats français. Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais) est le plus grand de ces cimetières : 20 058 corps en tombes et plus de 20 000 déposés dans 8 ossuaires, sont répartis sur 25 hectares. De nombreux cimetières militaires étrangers sont aussi présents sur le sol français (par exemple, le cimetière américain de Colleville-sur-Mer : 9 000 corps sur 70 hectares).

En outre, des carrés militaires ont été aménagés dans les cimetières communaux pour regrouper des soldats et des victimes civiles décédés à proximité, morts dans les hôpitaux à l'arrière, ou dont le corps a été restitué à la famille après un conflit. Il existe environ 115 000 sépultures réparties dans 2 000 carrés militaires communaux.

## 2. Le carré militaire de Bois-Colombes

### - Présentation

Le carré militaire de Bois-Colombes date de la fin de la Guerre de 1914-1918 : la 12<sup>e</sup> division du cimetière de Bois-Colombes est alors réservée aux soldats morts dans les hôpitaux militaires de la ville, et aux soldats bois-colombiens morts pour la France durant ce conflit et rapatriés par l'État. En 1920, cette division est étendue à l'ensemble des morts pour la France, c'est-à-dire également aux victimes civiles. En 1939, le Conseil municipal décide d'y adjoindre quelques terrains situés en bordure de la 11<sup>e</sup> division. L'ensemble est entretenu par la commune et l'Association du Souvenir français - Comité de Bois-Colombes<sup>1</sup>.



**Image n° 1 : Le carré militaire du cimetière de Bois-Colombes en 2014 (Service communication, Studio des Bourguignons).**

113 soldats et victimes civiles sont inhumés dans le carré militaire :

- 80 soldats morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale,
- 24 soldats et victimes civiles morts pour la France pendant la Deuxième Guerre mondiale,
- 1 soldat mort pour la France pendant la Guerre d'Indochine,
- 7 soldats morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie,
- 1 soldat mort pour la France pendant une Opération extérieure.

Les tombes blanches du carré militaire sont surmontées d'un glaive en forme de croix, témoignant des horreurs des deux conflits mondiaux, sur lequel sont fixées une croix de guerre<sup>2</sup> et une branche de laurier, symbole de la victoire.

---

<sup>1</sup> Le Souvenir français est une association fondée en 1887 et reconnue d'utilité publique en 1906. Elle est investie d'une triple mission : «conserver le souvenir de ceux qui sont morts pour la France», «entretenir les monuments élevés à leur mémoire» et «transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives».

<sup>2</sup> La croix de guerre est une décoration militaire attribuée pour récompenser l'octroi d'une citation par le commandement militaire pour conduite exceptionnelle au cours de la Première Guerre mondiale ou pour distinguer des personnes (civiles et militaires), des unités, des villes ou des institutions ayant fait l'objet d'une citation pour fait de guerre au cours de la Seconde Guerre mondiale.



**Image n° 2 : page de couverture de l'Armorial 100<sup>e</sup> anniversaire 1887-1987 du Comité de Bois-Colombes du Souvenir français publié en 1987 (AMBC, 5 BCO 2).**

## **- Qui sont les soldats et victimes civiles enterrés dans le carré militaire ?**

### **Les soldats**

Le carré militaire accueille 99 sépultures de soldats. La plupart sont des Bois-Colombiens morts pour la France. Les autres soldats ne sont pas bois-colombiens et ont été enterrés dans le carré militaire à la demande de leur famille, ou à la suite de leur décès dans un des deux hôpitaux militaires installés sur le territoire communal pendant la Première Guerre mondiale.

En effet, au cours de ce conflit, deux hôpitaux auxiliaires, gérés par l'Association des dames françaises, ont été mis en place dans la clinique du docteur Bender (25, rue Jean-Jaurès) et dans l'école de garçons Paul-Bert (62, rue Paul-Déroulède). Les soldats arrivaient du front à l'infirmerie de la gare de La Courneuve, puis étaient transportés à Bois-Colombes. La clinique, dénommée hôpital auxiliaire (HA) n°236, accueillait des soldats blessés dès le 2 août 1914. 30 à 40 lits étaient mis à disposition des soldats, ils furent accueillis jusqu'au 31 janvier 1919. 8 soldats sont morts dans cet hôpital, 4 sont enterrés dans le carré militaire. L'hôpital auxiliaire n°202, installé dans l'école de garçons Paul-Bert, était une annexe de l'hôpital n°236. Ouvert le 8 août 1914, il disposait de 90 à 100 lits pour les soldats souffrant d'une maladie. L'établissement ferma le 22 février 1919. 17 soldats sont morts dans cet hôpital, 10 sont enterrés dans le carré militaire.



**Image n° 3 : Soins infirmiers réalisés à l'hôpital auxiliaire n° 202 pendant la Première Guerre mondiale - AMBC, don de M<sup>me</sup> Chantal DENIS, 187 Z1 (2).**

### **Les victimes civiles**

14 victimes civiles sont enterrées dans le carré militaire. A l'instar des soldats, certaines de ces victimes sont bois-colombiennes, et d'autres ne le sont pas. Une partie des victimes ont été enterrées à la demande de leur famille. Par ailleurs, 4 fusillés du Mont-Valérien sont inhumés dans cet espace réservé du cimetière municipal.

En effet, pendant la Guerre 1939-1945, le Mont-Valérien<sup>3</sup> était le principal lieu d'exécution des tribunaux militaires allemands du département de la Seine. Entre août 1941 et août 1944, 1000 personnes environ furent fusillées au Mont-Valérien. La majorité des victimes étaient membres d'organisations clandestines, des réseaux ou des mouvements de la Résistance et furent condamnées à mort par les tribunaux militaires allemands. Les autres étaient des victimes de la «politique des otages» : ciblées comme des ennemis politiques et idéologiques par l'occupant allemand, c'étaient principalement des juifs et des communistes fusillés en représailles à des actes de la Résistance contre l'armée allemande. Les corps des victimes étaient, ensuite, transportés et inhumés ou incinérés par les Allemands dans différents cimetières de la région parisienne : à Suresnes, à Puteaux, à Bois-Colombes, à Ivry-sur-Seine, à Paris (Père-Lachaise) etc. Pour l'occupant allemand, la dispersion et l'anonymat des corps avaient pour but d'éviter que ces sépultures ne deviennent des lieux de rassemblement et de symbole des «martyrs» de la Résistance.

19 victimes ont été inhumées dans le cimetière de Bois-Colombes entre le 25 avril et 30 mai 1942. Le 20 avril 1945, la ville de Bois-Colombes procéda à l'exhumation des 13 résistants et 6 otages fusillés par les Allemands en présence des familles des victimes. Quelques années après la fin du conflit, les corps de 15 fusillés furent exhumés puis inhumés dans des cimetières se trouvant à proximité du lieu d'habitation des familles des fusillés.

*Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le document consacré au Mémorial de la France Combattante, installé au Mont-Valérien, présenté dans la rubrique «Autres lieux dans les Hauts-de-Seine».*

---

<sup>3</sup> Le Mont-Valérien est une colline culminant à 162 mètres, située dans le département des Hauts-de-Seine sur le territoire des communes de Suresnes, Nanterre et Rueil-Malmaison. Sa partie supérieure est occupée par la forteresse du Mont-Valérien, construite à partir de 1841, où des otages et des résistants furent exécutés.

VILLE DE BOIS - COLOMBES

Procès Verbal des exhumations de fusillés faites le 20 Avril 1945

L'an mil neuf cent quarante cinq, le vingt avril à 8 heures étant au cimetière de Bois-Colombes, avenue de l'Égalité 21.  
À la suite d'une demande d'exhumation faite à Monsieur le Préfet de Paris et à la suite de l'autorisation qu'il a accordé.  
En présence de Monsieur MUELLE, Maire de Bois-Colombes, Président du Comité Local de Libération, du représentant de Monsieur le Commissaire de Police de Colombes, de Monsieur Bernard, préposé des Pompes Funèbres Générales et du Personnel municipal affecté au service.  
Il a été procédé à l'ouverture des cercueils apportés par les Allemands les:

25 avril 1942	- 3 inhumations
30 " 1942	- 1 "
5 mai 1942	- 1 "
20 mai 1942	- 5 "
23 mai 1942	- 5 "
30 mai 1942	- 4 "

et dont la mise en terre a eu lieu exclusivement par leurs soins.  
A la demande des autorités allemandes des emplacements avaient été réservés dans les 16ème division et 12ème division.  
Les corps exhumés le furent aux emplacements marqués au plan sous les Nos 2150 à 2159 (10 corps) et sous les Nos 1649 à 1652 et 1658 à 1662 (9 corps).  
Lorsque les couvercles furent soulevés il fut trouvé dans l'ordre des reconnaissances:

1°) Tombe 2152 - Prémumé JEAN Auguste Maurice né le 1/6/1899/  
Taille 1m75  
Dentition { Pas d'appareil  
                  { Maxillaire supérieure manque 1 dent  
                                  " inférieure manque 4 dents

Vêtu d'un costume noir avec pièces  
Veston croisé  
Pas de pull-over  
Chemise marron rayée rouge  
Brodequins avec semelles caoutchouc rouge.

2°) Tombe 2153 - Prémumé BEUNEAU Antoine Alexandre né le 28/6/1898  
Taille 1m75  
Dentition { haut complet  
                  { manque une dent en bas  
Costume bleu marine - veston droit - sans gilet  
Pull-over marron chiné avec col  
Souliers bas - semelles cuir - talon caoutchouc.

3°) Tombe 2157 - DURU Roland Pierre Aimé né le 22/1/1919  
Reconnu par la famille (cousins).  
Taille 1m70 environ

Image n° 4 : Extrait du procès-verbal des exhumations des fusillés faites le 20 avril 1945  
(AMBC, 50 W 65)



## Sources :

Fonds des AMBC

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, Secrétariat général pour l'Administration/ Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives, *Les sépultures de guerre*, Paris, Ministère de la défense, 2013, 3 p.

COMITÉ DE BOIS-COLOMBES DU SOUVENIR FRANÇAIS, *Armorial 100<sup>e</sup> anniversaire 1887-1987*, s.l., s.n., 1987, non paginé.

OLIER François, QUÉNEC'H DU Jean-Luc, *Hôpitaux militaires dans la guerre 1914-1918 : répertoire général, marques postales sanitaires, indice de rareté "hopmil". Tome 2, Zone de l'intérieur, Paris, France Centre-Est : 615 communes, 2070 hôpitaux et annexes*, Louviers, Ysec éditions, 2010, 319 p.

PENNETIER Claude, BESSE Jean-Pierre, POUTY Thomas, LENEVEU Delphine (sous la dir. de), *Les fusillés, 1940-1944. Dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par condamnation et comme otages ou guillotins en France pendant l'Occupation*, Ivry-sur-Seine, les Éditions de l'Atelier-les Éditions ouvrières, 2015, 1950 p.

Sites Internet : encyclopédie libre Wikipédia, site <http://www.mont-valerien.fr>, base Sépultures de guerre <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=44>



**Image n° 5 : Le carré militaire du cimetière de Bois-Colombes en 2014  
(Service communication, Studio des Bourguignons).**

Document mis à jour par le service Archives et Patrimoine culturel – novembre 2020